



BULLETIN D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec

Volume 6, numéro 1

Juin 2010

MOT DU MINISTRE



Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et de la
Solidarité sociale

La dernière année aura été riche en réalisations concrètes et porteuses pour le mouvement communautaire, plus particulièrement pour celles et ceux qui, par leur engagement et leur professionnalisme, se consacrent quotidiennement à l'amélioration des conditions de vie de milliers de personnes dans toutes les régions du Québec.

Je ne saurais passer sous silence l'engagement indéfectible et l'apport considérable des femmes et des hommes qui, dans leur communauté font avancer des causes variées. En effet, notre gouvernement a soutenu financièrement au cours des dernières années les promoteurs du régime de retraite qui ont fait preuve de détermination et d'innovation. Cette avancée significative marquera pour longtemps l'histoire de l'action communautaire. L'action bénévole est porteuse de générosité et d'accomplissement et mérite notre reconnaissance. Le Plan de valorisation de l'action bénévole, annoncé en avril dernier, constitue un autre geste d'appui qui vise la consolidation et la promotion de l'action bénévole.

Au cours de l'année 2008-2009, le soutien financier gouvernemental a augmenté substantiellement par rapport à l'année précédente. L'augmentation, de l'ordre de 9 %, représente 67 millions de dollars et porte le montant du soutien à 794 millions de dollars. Plus de 5 000 organismes communautaires en ont bénéficié. Dans la continuité des orientations gouvernementales issues de la politique gouvernementale de 2001 et du plan d'action gouvernemental de 2004, nous avons amorcé des réflexions en collaboration avec nos partenaires du comité interministériel. Ces réflexions portent sur de nouvelles actions structurantes en matière d'action communautaire et bénévole qui pourraient renforcer la capacité d'agir des organismes communautaires et les aider à bâtir des communautés engagées et solidaires.

Je vous remercie, toutes et tous, de votre participation!

SOMMAIRE

Mot du ministre	1
Le Plan de valorisation de l'action bénévole : des actions structurantes	2
Prendre sa retraite du milieu communautaire : une perspective de plus en plus rassurante	4
Le prix Hommage bénévolat-Québec 2010 : une treizième édition	6
L'État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire : une progression significative	7
Une opération réussie : L'harmonisation des dates des protocoles en fonction de l'année financière des organismes communautaires	8



LE PLAN DE VALORISATION DE L'ACTION BÉNÉVOLE

DES ACTIONS STRUCTURANTES

CONTEXTE

À titre de ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad est responsable de l'application des Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole.

En 2004, le gouvernement a confirmé, dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, son intention d'appuyer l'engagement bénévole. Le gouvernement y annonçait également son intention d'actualiser les Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole, notamment en partenariat avec le Comité interministériel de l'action communautaire et, en tant qu'interlocuteur privilégié à titre de représentant du milieu bénévole, avec le Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ).

Pour consolider les Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a jugé opportun, en 2007, de faire le point sur les besoins présents et futurs du milieu bénévole en tenant compte du contexte actuel. À cette fin, un groupe de travail sur l'action bénévole a été constitué et chargé de faire des recommandations. Les analyses du groupe de travail ont porté sur des considérations tant nationales que régionales et ses membres ont formulé des propositions qui visent à consolider, à améliorer et à promouvoir l'action bénévole au Québec.

PLAN DE VALORISATION DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Il a donc été convenu de mettre en œuvre, dès 2009-2010, des mesures structurantes permettant de soutenir l'action bénévole. Ces mesures sont issues des recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'action bénévole. Un montant de 1 025 000 \$ a été alloué pour appliquer ces mesures et relever des défis importants, notamment en matière de formation, de recrutement et de relève. Afin d'actualiser les mesures retenues, un comité de suivi, présidé par M^{me} Yseult Roy Raby, a été mis sur pied. Ce comité est composé de personnes provenant principalement d'organismes du milieu de l'action bénévole.

C'est en collaboration avec le RABQ que le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) travaille à la mise en œuvre des mesures prévues. Ces mesures s'articulent autour de deux grandes orientations, soit :

- une plus grande reconnaissance et valorisation de l'action bénévole; et
- l'amélioration des outils du milieu au regard du recrutement, de l'encadrement et de la formation des bénévoles.



Le Plan de valorisation de l'action bénévole inclut les cinq mesures suivantes :

- Promotion de l'action bénévole auprès de clientèles ciblées (jeunes, personnes âgées et immigrantes) et auprès de la population en général. (Le SACAIS est responsable de la mise en œuvre de cette mesure.)
- Promotion de l'attestation de l'engagement bénévole. Des attestations sont remises à des personnes bénévoles qui se sont illustrées au sein de leur organisme par leur engagement exemplaire. Ces attestations sont cosignées par la représentante ou le représentant de l'organisme et par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad. (Le SACAIS est responsable de la mise en œuvre de cette mesure.)
- Promotion du logo de l'action bénévole. (Le RABQ et le SACAIS sont responsables de la mise en œuvre de cette mesure.)
- Soutien du projet pilote du Programme de reconnaissance des expériences de bénévolat. (Le Centre d'action bénévole de Québec est responsable de la mise en œuvre de cette mesure.)

- Recrutement de nouvelles et de nouveaux bénévoles grâce à la conception de nouveaux outils de recrutement et d'encadrement et à la formation des acteurs du milieu en soutenant la formation des bénévoles et des gestionnaires. (Le RABQ est responsable de la mise en œuvre de cette mesure.)

Lancé en avril 2009, le Plan de valorisation est en voie de réalisation. Des campagnes publicitaires auprès des clientèles ciblées – les jeunes, les personnes immigrantes et les personnes âgées – sont en cours et des activités promotionnelles ont eu lieu à l'occasion de la Semaine de l'action bénévole, qui s'est déroulée du 18 au 25 avril 2010. Nous sommes déjà en mesure de savoir combien de personnes ont été jointes par nos publicités. Chez les personnes âgées, nous avons atteint plus de deux millions de lectrices et de lecteurs. Chez les jeunes, nous avons touché plus de 100 000 personnes. Enfin, les placements médias effectués en janvier 2010 ont permis de joindre près de 250 000 personnes immigrantes. En outre, la campagne publicitaire relative à l'attestation de reconnaissance de l'engagement bénévole a permis de joindre près de 450 000 personnes par l'entremise des journaux communautaires et le placement média du 5 décembre 2009 a permis de toucher près de 550 000 personnes de plus.



PRENDRE SA RETRAITE DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

UNE PERSPECTIVE DE PLUS EN PLUS RASSURANTE

Un nombre grandissant de travailleuses (80 % des personnes qui travaillent dans le milieu communautaire sont des femmes) et de travailleurs sont, durant une bonne partie de leur vie professionnelle, employés par des organismes communautaires. Lorsque l'heure de la retraite sonnera pour plusieurs d'entre elles et d'entre eux, la sécurité financière ne sera, elle, pas toujours au rendez-vous. C'est pour remédier à cette situation que l'organisme Relais Femmes et le Centre de formation populaire (CFP) ont pris l'initiative de concevoir et de mettre sur pied un régime de retraite répondant aux besoins du milieu communautaire et aux caractéristiques de sa main-d'œuvre. Le régime servira les intérêts de la main-d'œuvre actuelle dans le milieu visé et constituera également un précieux avantage pour attirer la relève, ce dont se préoccupent de plus en plus les organismes communautaires. Le milieu communautaire a donc toutes les raisons d'être fier d'une initiative marquée du sceau de l'innovation.

Pour créer un régime d'une telle envergure, il a fallu mener des études actuarielles, apporter des modifications aux règlements sur les régimes complémentaires de retraite, donner de la formation pour que les travailleuses et travailleurs du milieu communautaire saisissent bien les tenants et les aboutissants du projet, mettre sur pied un comité de retraite et choisir une firme d'actuaire et un gestionnaire de placement. Relais Femmes et le CFP se sont entourés de partenaires indéfectibles, dont le Service aux collectivités de l'UQAM qui donne la formation et fournit un appui technique pour garantir la réussite du démarrage du régime de retraite. Ils ont su amener ces partenaires à se passionner pour le projet et se sont ainsi assurés de leur participation constante. L'équipe a déployé des efforts pendant quatre ans pour concevoir, élaborer et, finalement, lancer un produit unique qui pourrait inspirer d'autres secteurs d'activité.

POUR INFORMATION

Nous rappelons que, pour plus d'information, les groupes communautaires et de femmes sont invités à communiquer avec les responsables du régime de retraite au :

110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1E6

Téléphone : 514 878-4473
Télécopieur : 514 878-1060

Courriel : RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca
www.regimeretraite.ca



LES CARACTÉRISTIQUES DU RÉGIME EN BREF

Le régime mis sur pied est adapté à la situation des groupes communautaires et de femmes. Il offre en outre des garanties rigoureuses sur le plan administratif. Rappelons brièvement qu'il s'agit d'un régime :

- à **prestations déterminées** et par **financement salarial** dont le niveau de cotisation est déterminé par chaque groupe et qui requiert que l'employeur verse au moins 50 % du coût total;
- **qui s'adapte à la mobilité à l'intérieur des groupes** : un changement d'emploi n'aurait pas d'incidence sur l'accumulation des droits d'une participante ou d'un participant;
- **interentreprises**, qui permet la mobilité et auquel les salariées et salariés d'un organisme participant devraient s'inscrire;
- **administré par un comité de retraite** constitué de cinq personnes élues par les organismes dont une sans droit de vote, de six personnes élues par les cotisantes et cotisants actifs dont une sans droit de vote, et d'une personne élue par les personnes retraitées de même que d'une représentante ou d'un représentant indépendant;
- **indépendant du gouvernement**, sans attente de participation récurrente.

Ce régime est un outil collectif que se sont donné les groupes communautaires. Il est administré par un comité de retraite autonome, représentatif des groupes et des participants et participantes, et élu annuellement.

LE SOUTIEN ACCORDÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'importance stratégique du projet n'a pas échappé au gouvernement du Québec qui se préoccupe des conditions de travail au sein des organismes communautaires et de la question de la relève. Plus particulièrement, le SACAIS a soutenu financièrement plusieurs des étapes de conception du régime de retraite. Récemment, il a accordé un soutien financier dans le but de faire la promotion du régime afin de contribuer à en augmenter le nombre de participantes et de participants. Plus leur nombre sera grand, plus la solidité du régime sera assurée. Jusqu'à ce jour, **707 000 \$** dollars ont été alloués aux promoteurs pour les accompagner et les soutenir dans leurs démarches.

À titre d'activités de promotion, le SACAIS, en collaboration avec la Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a notamment :

- produit une affiche et un dépliant qui ont été transmis aux organismes communautaires à la fin du mois de novembre 2009;
- produit la version anglaise de la brochure d'information du Secrétariat du régime de retraite pour joindre les organismes communautaires anglophones;
- effectué des placements médias dans les hebdomadaires locaux et les journaux communautaires;
- produit une vidéo d'information et de promotion, en versions française et anglaise, qui servira d'outil de formation des groupes désirant participer au régime. La vidéo sera reproduite en 1000 exemplaires (format DVD) et sera accessible dans le site Internet du régime de retraite.



LE PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2010

UNE TREIZIÈME ÉDITION

Le prix Hommage bénévolat-Québec est remis pour souligner l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles et d'organismes de toutes les régions du Québec. Il vise à récompenser les efforts déployés par des citoyennes et des citoyens dans leurs communautés ainsi que l'action d'organismes en vue de promouvoir et d'étendre l'engagement bénévole. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales est responsable de l'organisation de toutes les activités entourant le prix.

LE PRIX EST REMIS DANS TROIS CATÉGORIES

La catégorie « Jeune bénévole – Prix Claude-Masson » rend hommage à des personnes de 14 à 30 ans qui se montrent déjà très actives bénévolement au sein de leur collectivité.

La catégorie « Bénévole » récompense des personnes de 31 ans ou plus qui ont particulièrement contribué, par leur engagement social dans leur milieu, à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyennes et concitoyens.

Quant à la catégorie « Organisme », elle vise à reconnaître la contribution des organismes sans but lucratif qui ont conçu des stratégies et des moyens novateurs afin d'encadrer et de soutenir les bénévoles.

Les lauréates et les lauréats du prix Hommage bénévolat-Québec sont choisis par un comité de sélection indépendant composé majoritairement de représentantes et de représentants du milieu bénévole. La cérémonie de remise du prix, présidée par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Sam Hamad, a eu lieu le 21 avril dernier, au cœur de la Semaine de l'action bénévole.

Vous pouvez consulter le site Internet www.benevolat.gouv.qc.ca pour en apprendre plus sur les lauréats de la 13^e édition.





L'ÉTAT DE SITUATION

DE L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ACTION

COMMUNAUTAIRE : UNE PROGRESSION SIGNIFICATIVE

En septembre 2009, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) a diffusé l'édition 2008-2009 de l'État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire. Ce document présente les investissements des ministères et organismes gouvernementaux du Québec en matière de soutien financier aux organismes communautaires. L'information est présentée pour chacun des programmes de soutien financier gouvernementaux, par mode de soutien financier, ainsi que pour chacune des régions administratives.

Durant l'année 2008-2009, le montant total du soutien financier accordé par le gouvernement du Québec s'est élevé à exactement 794 678 742 \$ et plus de 5 000 organismes communautaires ont été soutenus. L'enveloppe globale du soutien financier a augmenté de 9,3 % en 2008-2009 par rapport à l'année précédente.

Il existait, en 2008-2009, 22 programmes ou mesures consacrés au financement en appui à la mission globale des organismes communautaires, pour un montant total de près de 500 000 000 \$. Par rapport à l'année précédente, plus de 30 000 000 \$ de plus (une augmentation de 7 %) ont été versés selon ce mode de soutien financier. Le gouvernement du Québec verse 62 % des sommes accordées aux organismes communautaires selon ce mode de soutien qui touche 84 % des organismes soutenus.

Quant aux deux autres modes de soutien financier, les sommes allouées au titre d'ententes de service se sont élevées à près de 250 000 000 \$, soit 31 % de l'enveloppe globale et celles consacrées aux projets ponctuels ont atteint plus de 50 000 000 \$ (6 % de l'enveloppe globale). Le soutien fourni par l'entremise de ces deux modes a également connu une augmentation en 2008-2009. Plus de 30 000 000 \$ (13 %) de plus ont été consacrés aux ententes de service et près de 9 000 000 \$ (21 %) de plus ont été alloués pour la réalisation de projets ponctuels.

UNE OPÉRATION RÉUSSIE

L'HARMONISATION DES DATES DES PROTOCOLES EN FONCTION DE L'ANNÉE FINANCIÈRE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Afin de mieux tenir compte de la réalité des organismes communautaires, le SACAIS a proposé aux organismes qu'il soutient financièrement en appui à la mission globale d'ajuster la date de début de l'application de leur protocole en fonction de la date de fin de leur exercice financier. À titre d'exemple, pour un organisme dont l'année financière se termine le 31 mars, le protocole s'appliquerait à compter du 1^{er} octobre suivant. Cela permettrait donc à l'organisme de produire son rapport d'activité et son rapport financier ainsi que de tenir son assemblée générale annuelle et d'en faire le compte rendu dans les délais prescrits. Il pourrait ainsi transmettre au SACAIS sa demande, accompagnée des documents

exigés, en un seul envoi. Le premier versement à titre de soutien financier se ferait alors en fonction des données les plus récentes fournies par l'organisme.

Afin de s'assurer de la faisabilité de ce nouveau mécanisme, il a été testé avec succès auprès des corporations de développement communautaire. Le mécanisme devrait être étendu à l'ensemble des organismes soutenus en appui à la mission globale par le SACAIS pour l'exercice 2010-2011.



Vivez le Québec comme jamais! Découvrez La Route Accessible!

- Une carte branchée sur l'accessibilité pour des voyages sécuritaires et sans obstacles
- Un réseau de 150 établissements accessibles : attractions touristiques et culturelles, hébergements et bureaux d'information touristique
- Plus de 900 personnes certifiées *Service Complice* offrant un service d'accueil de qualité supérieure dans 12 régions du Québec

GRATUITE!

Pour des idées de vacances et d'escapades sans obstacles, commandez dès maintenant votre exemplaire gratuit de *La Route Accessible* par téléphone au 514 252-3104 ou par courriel à infos@keroul.qc.ca

Planifiez et réservez au www.larouteaccessible.com

NOUVEAU
COLLECTION 2010
SCIENCES, ARTS ET CULTURE
ESCAPADES FAMILIALES
LES PARCS ET LES JARDINS DU QUÉBEC



Le *Bulletin d'information sur la politique gouvernementale – L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* est publié par la Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'intention des organismes communautaires et pour le compte du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec :

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

2^e étage, bureau 200
1150, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 646-9270
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 577-2844
Télécopieur : 418 644-5795
Courriel : saca@saca.gouv.qc.ca
Internet : www.mess.gouv.qc.ca

Coordination

Daniel Jean
Directeur, SACAIS

Jacques Dussault
Conseiller-cadre, SACAIS

Rédaction

Ginette Drouin-Busque
SACAIS

Marie-Josée Ouellet
Directrice adjointe, SACAIS

Martine Pichette
SACAIS

Esther Sanschagrin
SACAIS

Graphisme

Sonia Dufour
Direction des communications

Poste publication : 40675091

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1703-0909

© Gouvernement du Québec, juin 2010

Emploi
et Solidarité sociale
Québec

